



Mieux intégrer la préservation de l'avifaune dans la gestion forestière,

une préoccupation partagée par l'ONF et la LPO

A l'initiative de la LPO et de l'ONF, forestiers et naturalistes se réuniront les 4 et 5 novembre 2011 à Velaine-en-Haye (Meurthe-et-Moselle) à l'occasion du colloque national « gestion forestière et préservation de l'avifaune » pour présenter les résultats d'un programme d'étude commun et intégrer les préconisations établies en termes de préservation de l'avifaune dans la gestion forestière courante.

L'Office national des forêts (ONF) et la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) ont décidé d'associer leurs compétences pour mieux intégrer la conservation de l'avifaune dans la gestion des forêts publiques par l'Office (forêts communales et domaniales).

Les forêts de production de plaine, une richesse économique à fort potentiel de biodiversité

Depuis 2007, la LPO et l'ONF travaillent, avec de nombreux partenaires, sur le programme d'étude « Oiseaux des bois ». L'objectif de ce projet est d'assurer la préservation de l'avifaune des forêts de production de plaine, tout en maintenant les activités de production de bois.

Ces forêts, gérées par l'homme, depuis plusieurs siècles, pour leur ressource en bois, abritent en effet une importante biodiversité et notamment une avifaune patrimoniale.

Ce programme a donc pour objectifs : la préservation des milieux favorables à la nidification des espèces forestières, la conservation des arbres portant les nids et la réduction des dérangements. Ces objectifs s'inscrivent parfaitement dans les plans de gestion établis pour les ZPS (Zones de protection spéciale) existantes.

Ce projet national porte sur plusieurs espèces remarquables de l'Annexe I de la Directive Oiseaux, rassemblées en trois groupes : les rapaces, les pics et les oiseaux de clairières.

Une approche pluridisciplinaire pour développer des pratiques de gestion durable

Quatre années d'expérimentations et d'études dans trois grandes forêts domaniales (la forêt de Moulière-Vienne, la forêt d'Orléans-Loiret et la forêt d'Orient-Aube) ont apporté de précieuses connaissances sur l'écologie des espèces étudiées et permis de dégager des préconisations de gestion forestière intégrant la conservation de l'avifaune. Elles ont également été l'occasion d'identifier et d'expérimenter des protocoles de gestion et d'exploitation de la forêt, compatibles avec la conservation de l'avifaune patrimoniale. Ces derniers vont être déclinés par l'ONF, à l'ensemble des forêts domaniales et proposés aux gestionnaires privés.

Les premiers résultats de ce programme seront portés à la connaissance des gestionnaires, exploitants et propriétaires forestiers lors du colloque organisé les 4 et 5 novembre prochains.

Ce colloque sera aussi l'occasion de profiter de l'expérience et des connaissances d'autres intervenants, venus d'horizons divers (Muséum national d'Histoire naturelle, universités, centres nationaux de la propriété forestière, parcs naturels, Cemagref...), dans la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière.

En cette Année internationale de la forêt, l'ONF et la LPO confirment leur volonté d'assurer une meilleure conservation de la biodiversité, et en particulier de l'avifaune, dans les forêts relevant du régime forestier.

Communiqué de presse

27 octobre 2011



La LPO

Forte de 45 000 membres, la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) est aujourd'hui l'une des premières associations de protection de la nature en France. Elle agit au quotidien pour la sauvegarde de la biodiversité, à partir de sa vocation de protection des oiseaux.

Reconnue d'utilité publique en 1986, elle est dirigée par Michel Métais et présidée par Allain Bougrain Dubourg.

La LPO contribue à une dynamique mondiale à travers le réseau BirdLife International (115 pays, 2,7 millions d'adhérents et 10 millions de sympathisants), dont elle est le représentant officiel en France.

Son activité s'articule autour de trois grandes missions : protection des espèces, préservation des espaces, éducation et sensibilisation.

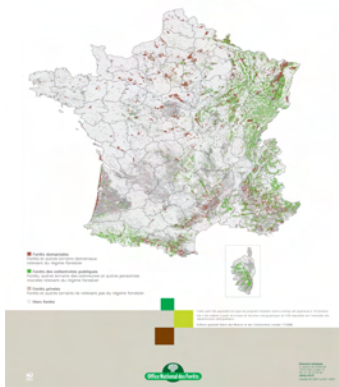
Créée en 1912 pour mettre un terme au massacre du macareux moine en Bretagne, oiseau marin devenu, depuis, son symbole, elle fêtera son centenaire en 2012.

Tout au long de cette année, la LPO célébrera ainsi un siècle d'actions pour la nature. Car, la LPO, c'est bien sûr la protection de l'avifaune, mais aussi, beaucoup plus largement, la préservation de la biodiversité et du vivant qui nous entourent.

Aujourd'hui, riche de nombreux combats et de quelques victoires, riche des femmes et des hommes qui ont forgé l'histoire et l'âme de notre association, la LPO veut montrer longtemps encore sa formidable capacité à réunir, agir et construire pour l'avenir de l'oiseau, de la biodiversité, de la nature. Et, par conséquent, de l'homme.

En 2012, la LPO se mobilise pour proposer de grands moments d'anniversaire partout en France afin de célébrer ce centenaire.

Votre forêt, cartes en main



> L'ONF en quelques chiffres

- 9 500 personnes
- 9 directions territoriales
- 5 directions régionales
- 50 agences territoriales
- 350 unités territoriales
- budget 2010 : 700 M€

L'Office national des forêts en un clin d'oeil

Établissement public à caractère industriel et commercial créé en 1964, l'Office national des forêts est le premier gestionnaire d'espaces naturels en France. Son action est menée dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec l'Etat.

Il assure la gestion durable des forêts publiques françaises, soit près de 10 Mha de forêts et espaces boisés en France métropolitaine et dans les DOM.

L'ONF

- > mobilise du bois pour la filière : environ 40 % du bois d'œuvre mis sur le marché en France pour les forêts publiques
- > effectue des prestations de services pour les collectivités et des clients privés en s'appuyant sur une organisation territoriale déconcentrée, des agences travaux, des bureaux d'études et des réseaux de compétences spécialisés
- > assure des missions de service public pour la prévention et la gestion des risques naturels : en montagne avec ses services RTM*, sur le littoral avec sa Mission Littoral, en zone Sud en mobilisant sa mission DFCl* en liaison avec la Sécurité civile
- > agit pour augmenter la « valeur biodiversité » des forêts par la prise en compte de la biodiversité dans la gestion courante des forêts, l'importance du réseau Natura 2000 en forêt publique, et l'extension de son réseau de réserves biologiques
- > agit pour dynamiser le rôle de la forêt et des « produits bois » au service de la lutte contre les changements climatiques
- > agit au service de la société pour offrir une forêt accueillante

L'exercice de ces missions contribue au maintien d'activités et d'emplois en zones rurales.

*RTM : Restauration des Terrains en Montagne

*DFCl : Défense des Forêts Contre les Incendies